

Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 9 mai 2022 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre au 3880, Grand Boulevard, l'aménagement d'une case de stationnement empiétant devant la façade principale de l'habitation multifamiliale;
2. Permettre au 8625, avenue Hudson:
 - une marge avant minimale de 4,43 mètres au lieu de 6 mètres;
 - une marge latérale 2 minimale de 2,01 mètres au lieu de 3 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 22 avril 2022.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert